



---

**388ème séance plénière**

FSC Journal No 394, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 3/03**  
**DATES D'UN ATELIER SUR LE RISQUE SECURITAIRE LIE A**  
**LA PRESENCE, DANS L'ESPACE DE L'OSCE, DE STOCKS**  
**DE MUNITIONS ET D'EXPLOSIFS EXCEDENTAIRES OU**  
**EN ATTENTE DE DESTRUCTION DESTINES**  
**AUX ARMEMENTS CONVENTIONNELS**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Rappelant sa Décision FSC.DEC/18/02 du 27 novembre 2002, dans laquelle il charge le Groupe de travail B d'analyser le risque sécuritaire lié à la présence, dans l'espace de l'OSCE, de stocks de munitions et d'explosifs excédentaires ou en attente de destruction destinés aux armements conventionnels, décision dont s'est également félicitée le Conseil ministériel à sa Réunion de Porto,

Se référant au document de réflexion FSC.DEL/53/03/Rev.1, qui fournit un point de départ pour les discussions sur la mise en oeuvre de la décision susmentionnée et qui suggère que certains aspects pourraient être examinés au cours d'un atelier,

Décide :

- D'organiser un atelier à Vienne les 27 et 28 mai 2003 ;
- De demander aux délégations de la France et des Pays-Bas d'établir, en étroite coopération et coordination avec la présidence du Forum, l'ordre du jour et les modalités de cet atelier. Les discussions ultérieures sur le document FSC.DEL/53/03/Rev.1 se fonderont également sur les résultats de l'atelier.